

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 11 JUIN 2024

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres absents excusés : 5

Membres ayant donné procuration : 2

Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :

CREMMEL Joseph, BURRUS Daniel, DANGELSER Aimé, DOEPPEN Hans, DORSCHNER Christian, GERARD Daniel, HERRMANN Pascal, HITTINGER Denis, HOERTH Jean-Michel, JUNDT Jean-Jacques, KERN Viviane, KOPP Audrey, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, PUEYO Julien, ROBITZER Georges, SAND Gilbert, SCHMITT Claude, SCHMITT René, SCHNITZLER Nadine,

Assistait en outre à la séance :

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM

Mme Chloé VETTER-SCHMIEDEN, Chargée de Mission Prévention et Déchets du SMICTOM

Etaient absents ayant donné procuration :

LEICHTWEIS Samuel donnant procuration à SAND Gilbert, EICHHOLTZER Michel donnant procuration à CREMMEL Joseph

Etaient absents excusés : ESTEVES Christine, FISCHBACH Jean-Marc, HAEMMERLIN Médéric, HOLZSCHERER Daniel, SPACH Thierry

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :



Le Président :

Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20240701-982249-DE

6- Contrôle de la qualité du tri : propositions d'une solution technologique d'assistance au contrôle du contenu des bacs - FICHA

La société FICHA propose aux collectivités une solution technique qui permet l'analyse du contenu des bacs, un fois vidé dans la trémie de chargement des bennes à ordures ménagères.

La solution consiste à équiper le véhicule de collecte d'une caméra spécifique au-dessus de la trémie, couplée à un logiciel d'analyse d'images. La caméra enregistre la photo du contenu du bac. Le logiciel identifie les formes et matériaux recherchés pour identification. Le système est couplé à l'interrogation de la base de données d'enregistrement des puces électroniques d'identification des bacs, ou directement au système de lecture des puces sur les lèves-conteneurs à l'arrière du camion ; ce qui permet de relier l'analyse des données à l'utilisateur du bac.

Si le contenu du bac présente des matériaux indésirables, tels que la détection de ceux-ci a été paramétrée, l'information est transmise au logiciel d'analyse qui permet à la collectivité d'avoir retour des erreurs de tri à date, pour chacun des bacs détectés comme non conforme. Le logiciel permet d'exploiter les données en précisant la géolocalisation de erreurs de tri.

Le Président informe de sa rencontre avec M. Vincent HIPAULT – Président de la société.

Le document de présentation du dispositif et de la société qui le commercialise est présenté aux membres du CODIR (document de présentation en annexe).

Le Président propose de tester cette solution, en complément du travail des ambassadeurs du tri. Outre, le contrôle exhaustif de la qualité du tri par le dispositif technique, la société propose un accompagnement pour le paramétrage, l'analyse des données et l'information de la communication des erreurs auprès des usagers.

Une offre d'essai est proposée par l'entreprise. Celle-ci consiste en l'équipement d'un véhicule de collecte pour une durée de 6 mois, l'accès au logiciel de paramétrage, de restitution et d'analyse, ainsi que l'accompagnement à la mise en œuvre de la communication auprès des usagers.

L'offre est proposée pour un montant forfaitaire de :

- Forfait d'installation : 500 € H.T
- Forfait démontage : 500 € H.T
- Abonnement mensuel : 830 € H.T / mois

Total pour essai sur 6 mois pour un véhicule = 5 980 € H.T / 7 176 € T.T.C

L'offre inclut :

- l'accès au tableau de bord pour consulter les données de caractérisation, accéder aux rapports, aux statistiques, ...
- la connectivité et la transmission des données,
- la maintenance du système,
- les bilans et rendez-vous trimestriels avec la chargée d'analyse, des solutions de communication aux usagers.

Contacté à ce sujet, notre prestataire de collecte EcoDéchets ne voit pas d'inconvénient à participer à cette expérimentation. Le test de cette solution est aussi en cours chez l'une de ses collectivités clientes : la Communauté de communes Sud Largue, située entre Mulhouse et Belfort. Le Président propose aussi de se rapprocher de celle-ci pour échanger et partager de nos expérimentations.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20240701-982249-DE

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de tester cette solution technologique pour une période de 6 mois, à compter de juillet 2024,

PRECISE que vu la situation en redressement judiciaire du prestataire de collecte, il sera opportun d'évaluer au préalable sa capacité à maintenir le service sur les six prochains mois, avant de valider la commande, et de différer au besoin la date de démarrage de l'expérimentation du délai nécessaire à avoir confirmation de son engagement à assurer en propre ses prestations, ou à défaut de devoir attendre la reprise du marché par un autre titulaire.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché, et à engager la commande.

Saverne, le 01/07/2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20240701-982249-DE